

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

Date de la convocation :

28 mars 2024

Date d'affichage

28 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT,, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Pierrick BARON, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Conseillers.

Était absente excusée : Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°27/2024 : **BUDGET ASSAINISSEMENT 2024**

Le Conseil Municipal **VOTE**, à la majorité des présents (**Pour : 13 (dont 1 pouvoir); Contre : Néant; Abstention : Néant**) :

Le Budget Primitif 2024 Assainissement qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement	41 789.23 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement	67 837.40 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

